

Tribune

Le discours à la Conférence des évêques : « M. Macron se doit de traiter à égalité toutes les convictions spirituelles »

vendredi 13 avril 2018, par [PENA-RUIZ Henri](#) (Date de rédaction antérieure : 11 avril 2018).

Dans une tribune au « Monde », le philosophe rappelle que les religions n'ont pas le monopole de la vie spirituelle et que les humanistes athées ou agnostiques ont les mêmes droits que les Eglises.

Sommaire

- [Ne privilégier aucune religion](#)
- [Enseigner l'ensemble des \(...\)](#)

[Dans un discours inédit devant les évêques de France, lundi 9 avril, à Paris [1], le président Emmanuel Macron a déclaré qu'il souhaitait « réparer » le « lien abîmé » entre l'Eglise et l'Etat. Attendu depuis un certain temps sur sa vision de la laïcité, le chef de l'Etat a précisé que cette dernière « n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel ». Alors que le président a appelé les catholiques, « profondément méconnus » par les politiques, à « réinvestir la scène politique, nationale comme européenne », une partie de la gauche met en garde contre tout risque de remise en cause de la laïcité, et s'interroge sur le sens du mot « lien » à restaurer entre l'Eglise et l'Etat.]

Le philosophe Hegel, pourtant chrétien, s'insurgeait que les Eglises veuillent confiner l'Etat dans un rôle d'intendance matérielle et se réserver le monopole de la vie spirituelle. Il voyait dans celle-ci l'ensemble de la culture humaine, incluant les arts, la religion, la philosophie et les humanismes, bref les humanités.

Aujourd'hui, le même courant semble animer les Eglises, et le président de la République Emmanuel Macron vient de leur prêter main-forte. Pourquoi en effet réserver aux religions les questions portant sur le sens et les valeurs ? Pourquoi calomnier la laïcité en sous-entendant qu'elle serait antireligieuse et qu'elle exclurait les religieux des débats démocratiques ? Quels faits précis peut-il invoquer pour étayer de tels propos ? Aucun. Il est trop facile de s'acharner sur une caricature.

Ne privilégier aucune religion

Naguère le cardinal Jean-Marie Lustiger a milité publiquement, très librement, contre la pilule abortive dite « pilule du lendemain ». Plus récemment, l'Eglise catholique n'a nullement été empêchée de faire campagne contre le mariage pour tous.

Dans les deux cas, après le débat démocratique, les représentants du peuple ont tranché. Pourquoi

formuler contre l'Etat laïque une incroyable accusation qui consiste à prétendre qu'il aurait abîmé le « lien » avec la religion catholique, entre autres ? Quelle confusion ! Et surtout en quoi le refus de privilégier publiquement les religions leur ferait-il du mal ? Comprenez qui pourra.

Les fidèles du mouvement catholique Nous sommes aussi l'Eglise (NSAE) estiment que toute volonté de privilèges juridiques, symboliques ou financiers pour les Eglises porte atteinte à la pureté d'une foi désintéressée dont l'éthique est celle d'un libre témoignage.

M. MACRON EST PARFAITEMENT LIBRE, DANS SA SPHÈRE PRIVÉE, D'EXALTER LE CATHOLICISME

Comme les humanistes athées ou agnostiques et à égalité avec eux, les fidèles des religions prennent part librement aux débats démocratiques. L'Eglise catholique voudrait-elle en plus être reconnue comme interlocutrice privilégiée, voire disposer d'une reconnaissance d'intérêt public alors que les humanistes athées et agnostiques seraient quant à eux confinés dans un statut de droit privé ? Ce serait contraire à la devise républicaine. Liberté, égalité, donc égale liberté. M. Macron est parfaitement libre, dans sa sphère privée, d'exalter le catholicisme. Mais en tant que président de la République, il se doit de traiter à égalité toutes les convictions spirituelles et de n'en privilégier aucune.

Trois boussoles sont ici essentielles. En premier lieu, la laïcité est un universalisme et non un différentialisme. Elle fonde un cadre juridique et politique bon pour tous et non pour certains seulement. Le souci de l'intérêt général, de la liberté de conscience et de l'égalité convient à toutes et tous.

En second lieu elle repose sur un idéal d'émancipation porté par la philosophie des Lumières et du droit naturel, jadis rejetés par l'Eglise catholique. A une époque où un patriarcat sacralisé par les trois monothéismes assignait les femmes au rang de deuxième sexe, le découplage de la loi civile et de la loi religieuse a contribué à la conquête de l'égalité des sexes. Une conquête difficile, comme le fut également la dépénalisation de l'homosexualité.

Enseigner l'ensemble des convictions

Enfin, le souci de réserver l'argent public aux seuls services publics, promu par l'idéal laïque, donne une dimension sociale à la laïcité. L'Etat laïque est donc lui aussi porteur de principes et de valeurs, et il permet de vivre les particularismes sans s'aliéner à eux et en restant ouvert à l'universel. C'est pourquoi Hegel, entre autres, considérait que les religions n'ont nullement le monopole de la vie spirituelle.

Monsieur le président Macron, qu'intéresse la philosophie, pourrait s'en inspirer. Il pourrait s'inspirer aussi du poète chrétien Victor Hugo qui, le 15 janvier 1850, lança la formule parfaite « L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle ». Une formule qui anticipait la loi de séparation laïque du 9 décembre 1905. Double émancipation : l'Eglise n'est plus contrôlée par l'Etat, et l'Etat n'est plus sous emprise religieuse.

EMPLOYER LE MÊME TERME DE « RADICALISATION » POUR LA LAÏCITÉ QUE POUR LE FANATISME RELIGIEUX EST BLESSANT POUR LES DÉFENSEURS DE LA LAÏCITÉ

Adversaire de ce qu'il appelait le « parti clérical », qui convertit la religion en volonté de pouvoir, Hugo ne l'était nullement de la spiritualité religieuse désintéressée, en sa dimension éthique - on sait le rôle qu'il fait jouer à l'évêque de Digne dans *Les Misérables* : traiter Jean Valjean non comme

un ancien galérien mais comme un homme. Une telle distinction est au cœur de la laïcité : il suffit de lire Jean Jaurès, Ferdinand Buisson, Aristide Briand, Léon Gambetta, et d'autres, pour s'en convaincre. Employer le même terme de « radicalisation » pour la laïcité que pour le fanatisme religieux est blessant pour les défenseurs de la laïcité.

Une suggestion pour promouvoir un esprit d'authentique fraternité, fondée sur une connaissance mutuelle, entre les divers croyants et les divers humanistes athées ou agnostiques : au lieu d'un enseignement du seul fait religieux, il serait juste d'organiser un enseignement de l'ensemble des convictions, humanistes athées ou religieuses, donc des humanités. Dans une République où athées et croyants sont en nombre sensiblement égal, ce ne serait que justice.

Henri Peña-Ruiz

P.-S.

* LE MONDE | 11.04.2018 à 06h30 • Mis à jour le 11.04.2018 à 10h14 :

http://www.lemonde.fr/idees/article/2018/04/11/henri-pena-ruiz-m-macron-se-doit-de-traiter-a-egalite-toutes-les-convictions-spirituelles_5283668_3232.html

Notes

[1] La transcription intégrale de ce discours est disponible sur ESSF (article 44044), [Transcription du discours du Président de la République devant les Evêques de France](http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article44044) : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article44044>